

**M. H. A. Olson (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, j'espère bien que le ministre a trouvé le moyen d'améliorer le programme de mobilité. En relisant sa déclaration d'aujourd'hui, j'y trouve certaines faiblesses. Lorsqu'il déclare qu'il sera difficile d'appliquer le programme, je vois là l'euphémisme de l'année. Il semble que le nouveau programme permettra à bien des gens de réclamer au moins une partie de leurs frais de déplacement. Vu le nombre des transferts au Canada par le temps qui court, cela pourrait créer un grave problème d'administration. Si l'on peut ainsi interpréter le programme de mobilité, il sera possible pour certaines gens de se faire payer pour leur maison, par exemple, en arrivant à Calgary alors que d'autres se feront payer en quittant Calgary. J'estime donc qu'il faut définir les régions d'emplois où le nombre des travailleurs dépasse celui des emplois disponibles.

Nous aussi nous espérons, comme le ministre, qu'il pourra muter les travailleurs et les envoyer dans les parties du Canada où les perspectives d'emploi sont meilleures. Si les règlements ne contiennent pas davantage de directives pour l'application de ce programme d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre, je le préviens que de nombreuses difficultés d'ordre administratif vont surgir dont l'exposé que nous venons d'entendre ne semble pas tenir compte. Certes, un des plus graves problèmes est celui qui consiste à mettre des logements à la disposition des travailleurs. Ce problème se présente avec acuité dans les régions où les perspectives d'emploi sont bonnes, parce qu'une pénurie de logements y sévit en ce moment.

Tout en souhaitant au ministre que son programme d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre remporte un plein succès, dans sa teneur actuelle ce programme est insuffisant et faute de le compléter, le ministre rencontrera, j'en suis certain, bien des désillusions.

### LES MACHINES AGRICOLES

#### RAPPORT DU MINISTRE SUR LES ENTRETIENS AVEC LES FABRICANTS

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, les députés ont demandé récemment où en étaient mes entretiens que j'ai eus avec les fabricants de machines agricoles en ce qui concerne la hausse des prix annoncée dernièrement.

J'ai rencontré, au cours des semaines qui viennent de s'écouler, des représentants des principaux fabricants de machines agricoles du pays. Nous nous sommes entretenus de la hausse des prix des machines agricoles survenue pendant l'année 1967, et plus particulièrement de la hausse qui se poursuit alors que les travaux de la Commission royale d'enquête sur le prix des machines agricoles sont

encore en cours, des catégories de machines agricoles qui seront le plus touchées par cette hausse et des motifs justifiant celle-ci. J'ai fait part de nos désirs que la hausse soit un minimum, particulièrement pendant que la Commission royale poursuit ses travaux.

J'ai été très encouragé par la réaction des compagnies de machines agricoles. En général, j'ai obtenu l'assurance que les majorations de prix qui entrèrent en vigueur en 1967 entraîneront une majoration qui ne dépassera pas 2 à 3 p. 100. Les prix de certains produits pourront être plus élevés, mais à l'égard de certains autres aucune majoration n'est prévue.

Une certaine proportion de cette hausse des prix dans de nombreux cas est attribuable au perfectionnement du produit. Diverses compagnies ont estimé qu'elle représente environ un tiers ou la moitié de la hausse.

Dans certains cas, les majorations de prix sont attribuables à des éléments indépendants de la volonté des compagnies qui font affaires au Canada. Certaines compagnies importent des quantités considérables de pièces des États-Unis et du Royaume-Uni. Les majorations de prix sur les pièces de cette provenance correspondent à 3 ou 4 p. 100. Une compagnie, par exemple, importe 90 p. 100 de ses produits vendus au Canada. La Chambre comprendra qu'en l'occurrence, les hausses de prix à l'étranger ont une répercussion directe sur les prix que ces compagnies doivent exiger au Canada.

Les compagnies m'ont signalé à leur tour les coûts accrus auxquels elles devront subvenir en 1967 et qu'elles ne sont pas en mesure de prélever sur leurs gains sans éprouver plus de difficulté à obtenir de nouveaux capitaux.

Les frais accrus mentionnés par les fabricants d'outillage agricole étaient répartis ainsi: majoration de 3.5 à 4.5 p. 100 sur les matériaux et de 7 p. 100 sur les salaires, taux d'intérêt plus élevé sur les emprunts et majoration de 10 p. 100 sur les frais de transport des matériaux. Les matériaux représentent une proportion plus élevée du coût total de l'outillage agricole, une société ayant affirmé que la proportion s'élevait jusqu'à 70 p. 100.

● (12.10 p.m.)

Naturellement, je comprends les sérieuses difficultés de l'étau coût-prix pour le cultivateur à l'heure actuelle. Nous avons bon espoir que cet étau se desserrera un peu grâce à une montée des prix, tout particulièrement par l'établissement d'un niveau plus réaliste des prix mondiaux pour le blé en vertu du nouvel accord mondial sur les céréales, en cours de négociation à Genève. J'espère bien aussi que la Commission royale d'enquête sur le prix des machines agricoles formulera des